



Évaluation Environnementale Stratégique (EES) de Terre-Neuve : retour sur les consultations publiques

L'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador des Hydrocarbures extracôtiers (OCTLHE) amorçait, à la fin octobre 2012, une série de 3 consultations publiques au Québec afin de mettre à jour l'Évaluation Environnementale Stratégique qui cible la portion Terre-Neuvienne du Golfe.

Quand on parle de consultation, peut-être que le terme portes ouvertes serait plus approprié. Dans la salle de Havre-Saint-Pierre, des affiches bilingues exposaient très brièvement l'EES. Pour répondre aux questions des citoyens, les personnes ressources, à 80 % anglophones unilingues, étaient à la disposition du public dans un coin de la salle. Forts des échos provenant des Îles de La Madeleine où une « consultation » similaire avait eu lieu, la salle s'est vite organisée



© Sylvain Archambault

pour que des chaises soient installées face à l'OCTLHE et que les 35 personnes présentes puissent prendre la parole afin d'émettre leurs préoccupations et leurs commentaires. Aux Îles de la Madeleine, plus de 300 personnes étaient présentes et en Gaspésie, ce sont 70 personnes qui avaient fait le déplacement.

La plus grosse critique qui ressortit de ces rencontres, fut sans conteste le processus de consultation en tant que tel, bancal sur bien des points. Tout d'abord l'événement fut, d'une part très peu publicisé et les délais alloués à la population entre l'annonce et la rencontre ne permettaient certainement pas de prendre connaissance du document de plus de 350 pages uniquement disponible en anglais.

D'un point de vue environnemental, beaucoup d'interrogations ont été soulevées concernant les risques inhérents à ce type d'activité. Un déversement serait effectivement fort susceptible d'outrepasser les limites de l'étude de l'EES puisque le golfe est un écosystème où il est difficile d'appliquer des limites administratives. Une véritable commission d'examen fédérale devrait être mise en place afin d'inclure toutes les provinces du golfe touchées par ce type d'activité.

Suite à cette rencontre, le public a jusqu'à décembre 2012 pour déposer ses commentaires auprès de l'OCTLHE qui devra déposer alors le rapport final de l'EES au printemps prochain. Le comité ZIP rédigera donc un mémoire à leur attention et le rendra public de façon à permettre, à toute personne intéressée, de pouvoir en reprendre les propos afin de les acheminer en leur nom ou celui de leur organisme à l'OCTLHE. Nous vous invitons également à prendre connaissance du dossier des hydrocarbures en visitant le site de la coalition Saint-Laurent qui a rédigé un document informatif complet sur ce sujet et sur lequel s'appuie l'Écho du golfe de ce mois-ci <http://www.coalitionssaintlaurent.ca/>

POUR MIEUX COMPRENDRE

L'exploitation pétrolière dans le golfe: un casse-tête

La propriété des ressources naturelles est complexe: alors que les fonds marins du Saint-Laurent à l'ouest de l'île d'Anticosti sont de propriétés québécoises, à l'est, tous les fonds marins du golfe et les ressources qui s'y trouvent appartiennent au gouvernement fédéral. Ainsi, les provinces ne peuvent, sans entente avec le fédéral, procéder à l'exploitation des hydrocarbures en mer. Pour exploiter les ressources naturelles en mer, des accords de cogestion doivent être signés entre chaque province et le gouvernement fédéral. C'est ainsi que s'est créé l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador des Hydrocarbures extracôtiers (OCTLHE) ainsi que celui de la Nouvelle-Écosse (OCNEHE). Le Québec a signé un accord similaire qui n'a pas encore été ratifié et c'est donc l'Office national de l'Énergie qui est responsable du pétrole et du gaz dans la partie québécoise du Golfe, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et à l'île du Prince Édouard. En d'autres mots, tant que ces accords ne sont pas signés, ces provinces ne peuvent procéder à l'exploitation des ressources en mer.

Ce qu'est une EES?

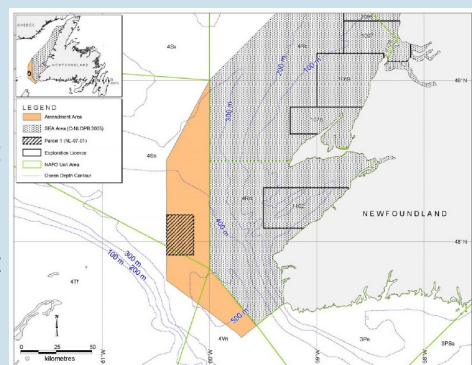
Une évaluation environnementale stratégique (EES), à ne pas confondre avec une évaluation d'impact sur l'environnement (EIE), vise à évaluer les impacts reliés à des politiques gouvernementales ou à des directives plutôt qu'à des projets bien spécifiques. Non obligatoire en terme de loi, l'EES permet d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux potentiels en amont des projets, de proposer des mesures générales et particulières de gestion, de consulter le public et de faciliter une prise de décision éclairée.

L'EES sur la mise en valeur des hydrocarbures au Québec

Au Québec, 2 EES ont eu lieu. L'EES 1 couvrant l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité ouest d'Anticosti s'est conclu par une interdiction totale et permanente de toute activité gazière et pétrolière en mer dans ce secteur en raison des risques associés à ces activités. L'EES 2, entamée en 2010 dans la partie québécoise du Golfe a fait l'objet d'une consultation auprès des organismes environnementaux et des citoyens l'an passé suite au dépôt du rapport préliminaire. De nombreuses critiques du rapport ont été faites et le rapport final est attendu fin 2012.

L'EES de Terre-Neuve

En 2005, l'OCTLHE procède à une EES pour la portion hachurée grise à l'ouest de Terre-Neuve. En 2007, alors que le territoire de Old Harry est ouvert à l'exploration, ce dernier n'est pas couvert par l'EES de 2005 et un amendement de 63 pages est alors annexé à l'EES pour la compléter. En 2011, les ministres des ressources naturelles fédéraux et provinciaux décident collectivement de mettre à jour cette EES 2005/2007 et c'est dans ce cadre que les consultations publiques ont été amorcées cet automne.



Pourquoi une consultation élargie au Québec?

En 2011, à la suite du forum sur les hydrocarbures qui s'est tenu aux Iles-de-la-Madeleine, un grand nombre de demandes pour obtenir une commission d'examen fédérale ont été envoyées au Ministre Peter Kent. L'OCTLHE a d'ailleurs lui-même demandé une commission d'examen en raison du niveau élevé de commentaires publics reçus sur le projet de forage de Corridor Ressources. En Août 2011, le ministre rejetait officiellement cette requête et incitait l'OCTLHE à mettre à jour l'EES de la partie Ouest du Golfe et d'étendre les consultations publiques à d'autres provinces de façon non définie.